



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Allemagne

Question écrite n° 100615

Texte de la question

Les Instituts Goethe, éléments emblématiques de la politique culturelle allemande, ont contribué à la réconciliation des peuples après la Seconde Guerre mondiale. Outre les cours de langue et les rencontres de personnalités culturelles et politiques, l'existence de bibliothèques constituées avec compétence et servies par des spécialistes a contribué à des échanges durables entre nos deux pays. Faut-il rappeler l'importance de l'apport de la maîtrise de la langue allemande dans le développement des échanges entre la France et l'Allemagne, échanges très fructueux, tant sur le plan culturel que sur le plan économique ? Faut-il rappeler que le processus de construction européenne implique le renforcement des liens culturels et linguistiques entre les États membres ? Aujourd'hui, ce travail patiemment mis en œuvre est menacé par des mesures de réduction de moyens et des changements structurels. Des fermetures et des réductions d'activité des instituts Goethe en Europe sont projetés au profit de redéploiements en Chine, en Inde, au Moyen-Orient. La même démarche affecte les instituts culturels de Grande-Bretagne, de France, d'Italie, d'Espagne, le tout s'inscrivant dans une réorientation stratégique mondialiste. M. Daniel Paul appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conséquences d'une telle évolution et l'émotion qu'elle suscite. Il lui demande comment il compte intervenir afin que les instituts Goethe puissent poursuivre leurs activités.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères n'a pas vocation à influencer sur la politique d'ouverture d'instituts Goethe en Europe. Au demeurant, il appartient aux collectivités locales de soutenir la présence d'instituts Goethe dans les villes françaises. En revanche, tout est mis en œuvre pour favoriser la relation franco-allemande et la mise en œuvre d'actions communes dans le domaine culturel. Ainsi la coopération entre les réseaux d'établissements culturels français et allemands a connu depuis 2002 un essor continu, fruit d'une politique volontariste et concertée entre la DGCID (direction générale de la coopération culturelle et du développement) et ses partenaires allemands. Elle s'est développée autour de nouvelles initiatives comme le fonds pour les programmes culturels en pays tiers, les échanges de personnels culturels et les co-localisations d'établissements culturels français et allemands. Un premier séminaire franco-allemand, organisé à Paris en novembre 2005, a permis de dresser un bilan globalement positif de ces premières expériences et de confirmer la volonté commune de les étendre. Lancé en 2003 à l'occasion de la célébration du 40^e anniversaire du Traité de l'Elysée, le fonds de financement franco-allemand pour les programmes culturels en pays tiers a encouragé pour la troisième année consécutive des initiatives de coopération franco-allemande à l'étranger en 2006. Compte tenu de l'écho favorable des diverses manifestations communes organisées dans ce cadre et de la nouvelle impulsion qu'elles ont donnée à la coopération franco-allemande, les ministères des affaires étrangères des deux pays ont confirmé leur volonté de mettre en place à nouveau, pour l'année 2007, un fonds de financement des projets communs et de poursuivre leur coopération sous la forme de programmes culturels dans les pays tiers, que ce soit en Europe ou dans d'autres continents. La dotation du fonds s'élève dorénavant à 600 000 euros (en augmentation de 50 % depuis sa création en 2003). D'autre part, on assiste depuis quelques années à des expériences de co-localisation d'établissements culturels français et allemands, selon

des modalités diverses, tant en Europe (Luxembourg, Glasgow, Palerme), qu'ailleurs dans le monde (Santa Cruz, Ramallah, Lahore). D'autres projets d'implantations communes sont à l'étude, à Moscou, Valparaiso, Yokohama et Porto.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100615

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7685

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10806